

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
VEILLE SANITAIRE ET SITUATION SANITAIRES EXCEPTIONNELLES
Cellule de Veille et Alerte

Tél. : 02.72.01.58.02

Courriel : ars-pdl-dspe-contact-tracing@ars.sante.fr

Dossier suivi par : cellule contact tracing

Nantes, le 11/09/20

Note d'information familles d'élèves contact

Ecole Hugues Auffray de Couffé

Un cas d'infection à coronavirus COVID-19 a été signalé à l'ARS dans l'école Hugues Auffray qui accueille votre enfant.

Ce virus se transmet par gouttelettes (postillons) lors d'un contact étroit avec une personne malade ou via les surfaces.

La personne malade ne fréquente plus l'établissement et bénéficie de soins adaptés. Les mesures ont été prises au sein de l'établissement pour limiter les risques de transmission.

Votre enfant a été identifié comme pouvant avoir été en contact proche avec la personne malade. Afin de limiter la circulation de la maladie, les mesures suivantes sont recommandées :

- **Confinement strict à domicile de votre enfant jusqu'au 18 septembre 2020, à mettre en œuvre immédiatement et à maintenir quel que soit le résultat du dépistage et y compris si votre enfant n'effectue pas de test de dépistage**

- **Si votre enfant a plus de 11 ans**, un test de **dépistage par PCR** est recommandé **à partir du 11/09/20**. Carte des sites de prélèvement : <https://sante.fr/>

- Porter un masque lors de contact avec d'autres personnes

- Maintien des mesures barrières habituelles

- Prise de sa température matin et soir et surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes pendant 14 jours

L'Assurance maladie vous enverra dans les 48h un sms ou un mail qui, accompagné de votre carte vitale ou une attestation de droits, aura valeur de prescription médicale pour faire le test par PCR sur un site de prélèvement et retirer les masques dans votre pharmacie.

Si vous travaillez actuellement et ne pouvez pas télétravailler et vous avez besoin d'un arrêt de travail durant la quatorzaine de votre enfant, merci de contacter l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78. A noter que l'arrêt de travail ne peut concerner que l'un des deux parents.

En cas d'apparition de symptôme compatible avec une infection à coronavirus COVID-19 : fièvre ou sensation de fièvre (frissons), toux ou syndrome grippal (rhume, mal de gorge), ou survenue brutale et inexpliquée de fatigue intense, douleurs musculaires, maux de tête, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat, vous devez :

- Contacter votre médecin traitant (ou le 15 si difficulté respiratoire ou essoufflement)
- Ne pas vous déplacer de vous-même ni chez le médecin ni aux urgences

Pour toute question non médicale : 0800 130 000

Plus d'info sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

L'équipe de contact tracing